
ENQUÊTE
PUBLIQUE -
MODIFICATION
DU PLAN DE

SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Par arrêté n° 20151217, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture de l'enquête publique afin d'informer le public et de recueillir ses observations relatives :

- à la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Chartres

L'enquête publique s'est déroulée au guichet unique de la mairie - 32, boulevard Chasles à Chartres, durant 34 jours, du 13 janvier 2016 au 15 février 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du public (du lundi au

vendredi de 09h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h30).

Le Tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Michel GONDOUIN en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Ce dernier a procédé à l'enquête publique et reçu le public lors des permanences au guichet unique de la mairie - 32, boulevard Chasles 28000 CHARTRES.

Suite à cette enquête publique, rapport et les conclusion du commissaire enquêteur sont mis à disposition du public au guichet unique de la mairie - 32, boulevard Chasles pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

[- Arrêté préfectoral n°20151217 prescrivant l'enquête publique](#)

[- Notice de présentation](#)

[- Plan de zonage de Chartres](#)

[- Plan du Secteur Sauvegardé avec proposition de modification](#)

[- Proposition de modification](#)

[- Avis de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé](#)

[- Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur](#)

